

PERMIS D'URBANISME

Conformément aux dispositions de l'article D.IV.70 du Code du Développement Territorial, le Collège Communal informe les intéressés de la décision **D'OCTROI** d'un permis d'urbanisme lors de sa séance du 04/03/2024 concernant un bien sis
- 5580 Rochefort dont la nature est : Construction d'une maison d'habitation 4 façades.

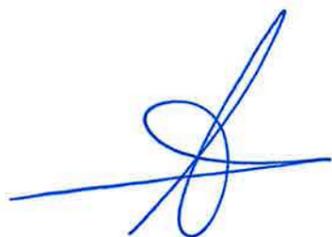
Cet avis doit être affiché conformément aux dispositions de l'article précisé ci avant.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- des demandeurs ;
- du Fonctionnaire Délégué.

A Rochefort, le 05 mars 2024.

La Directrice générale f.f.,



Amélie BOUCHE.



Le Bourgmestre f.f.,



Julien DEFAUX.